

ABONNEMENT.

Table with subscription rates for Saumur and elsewhere, including prices for one, six, and twelve months.

Où s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE. L'ECHO SAUMUROIS. JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS. BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames, —... 50 Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Où s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Décembre 1882.

Chronique générale.

Le conseil hebdomadaire de cabinet, qui se tient ordinairement le jeudi, a été transformé hier matin en conseil des ministres tenu à l'Élysée et présidé par M. Grévy. La délibération a porté principalement sur l'affaire du Tonkin. Toutes considérations pesées, le conseil a résolu de donner suite à l'expédition projetée que l'amiral Jauréguiberry, qui assistait à la réunion, a représentée comme absolument indispensable. Il a été décidé, en conséquence, qu'un conseil de cabinet serait tenu hier soir, à huit heures et demie, dans les appartements de M. Duclerc, pour arrêter les termes du projet de loi relatif à cette expédition et en discuter les voies et moyens.

LA RÉPONSE DE M. FALLIÈRES.

Il n'y a qu'une voix pour blâmer la réponse que M. Fallières a faite à M. de la Basselière, qui se plaignait des nombreux vols et attentats perpétrés dans les églises. M. Fallières a trouvé que l'honorable membre de la droite n'avait pas le droit d'interpeller le gouvernement devant les Chambres sur des faits dont il n'était pas responsable.

Eh bien ! c'est ce qui trompe M. le ministre de l'intérieur. Le gouvernement est parfaitement responsable des faits signalés par M. de la Basselière. C'est bel et bien de sa faute, de la faute de tous les hommes qui sont en ce moment au pouvoir, si les malfaiteurs prennent de préférence pour but de leurs expéditions les trésors des églises, les ornements et les vases sacrés; et il faut beaucoup d'audace à ceux qui les premiers ont crié: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » et

ensuite donné le signal de la chasse aux crucifix, pour prétendre aujourd'hui qu'ils n'ont aucune complicité morale avec les bandits qui démolissent les croix et qui pillent les chapelles. (L'Action.)

L'APLOMB DE M. NAQUET.

L'apôtre du divorce a de l'aplomb. Voici ce qu'il écrit dans le Voltaire, à propos de l'honorable déclaration par laquelle M. de Saint-Vallier a fait savoir que ses opinions ne lui auraient pas permis d'assister à l'enfouissement de M. Louis Blanc:

« Que ne dirait-on pas, grand Dieu ! si l'un de nous poussait la rigidité de ses convictions de libre-penseur à ce point de ne pas assister aux obsèques de l'un de ses collègues parce qu'elles sont religieuses ? »

Voilà ce qu'ose imprimer un journal inféodé à M. Gambetta qui, il y a quelques mois à peine, poussait l'intolérance et le fanatisme antireligieux au point d'exiger que sa mère, qui était chrétienne et dont le frère est prêtre, fût enterrée civilement.

Il vient de paraître à Genève l'Almanach des Otages pour 1883, « par un ancien membre de la Commune. »

Cet almanach, dont un exemplaire a été transmis d'office par notre consul au ministère de l'intérieur, contient tous les noms et adresses, à Paris, des personnes contre lesquelles la vengeance populaire doit s'exercer au jour de la délivrance, ainsi qu'une liste des hôtels et monuments qui devront sauter.

Des mesures sont prises pour interdire l'entrée en France de cet almanach.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a adopté un projet de décret tendant à la suppression des aumôniers d'école normale.

Il s'est occupé ensuite du décret portant modification du certificat d'aptitude pour

les fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire et de directeur d'école normale.

Le conseil a résolu d'autoriser la création de cours libres dans les Facultés de théologie protestante.

Il a pris cette résolution sur la demande de M. Lichtemberger, doyen de la faculté protestante de Paris.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE.

L'impératrice Eugénie vient de jouer un bon tour au Conseil municipal républicain de Marseille.

On se rappelle que cette farouche municipalité de Marseille, revenant sur un don fait autrefois par l'empereur Napoléon III, réclamait à l'ex-impératrice les terrains sur lesquels s'élève aujourd'hui le château et le parc du Pharo. De cette réclamation était né un procès, plaidé une première fois devant le tribunal de Marseille, qui avait donné gain de cause à l'ex-impératrice, et jugé en second lieu par la cour d'Aix, qui a confirmé purement et simplement la sentence des premiers juges.

À la nouvelle de ce résultat, l'impératrice Eugénie a écrit à M. Rouher pour lui faire savoir que, satisfaite d'avoir obtenu justice, elle offre de donner à la ville le château et le parc. Voici sa lettre :

« Mon cher monsieur Rouher,

Je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'informez que la Cour d'appel d'Aix a confirmé le jugement rendu par le tribunal de Marseille, dans le procès qui m'a été intenté par la municipalité de cette ville.

En défendant mon droit devant les tribunaux, je l'ai fait surtout par respect pour la magistrature française, car croire ma cause perdue d'avance, c'eût été admettre que la passion ou l'intérêt personnel pouvait influencer les arrêts de la justice de notre pays.

Mais aujourd'hui que ce droit a été reconnu, je ne veux pas garder les terrains

que la ville de Marseille a donnés spontanément autrefois à l'Empereur et qu'elle conteste aujourd'hui. Je vous prie, en conséquence, de faire les démarches nécessaires pour donner en mon nom, à la ville, le parc et le château du Pharo que l'Empereur a fait construire à ses frais.

En agissant ainsi, je crois m'inspirer de la pensée de ceux qui ne sont plus, et j'espère que vous, qui avez été leur ami dévoué, approuverez ma conduite. Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous demander de remercier pour moi l'avocat distingué qui, quoique séparé de nous par ses opinions politiques, n'envisageant que l'équité et le droit, a mis un grand talent à défendre cette cause.

Croyez, mon cher monsieur Rouher, à mes sentiments affectueux.

EUGÉNIE.

Que fera maintenant le conseil municipal farouche ? S'il refuse, il trahit les intérêts de la ville. S'il accepte, il devra de la reconnaissance pour un don qu'il prétendait accaparer comme un droit. C'est bien emb... nuyeux pour des républicains si farouches.

ARRÊSTATION DU PRINCE KRAPOTKINE.

On télégraphie de Lyon, 21 septembre :

« La perquisition pratiquée, il y a quelques jours, au domicile du prince Krapotkine, à Thonon, avait fait découvrir, contrairement à ce que l'on avait raconté tout d'abord, des papiers importants.

Le parquet de Lyon, après les avoir examinés, transmet au procureur de la République de Thonon l'ordre d'arrêter le prince Krapotkine.

L'arrestation du prince fut opérée le jour même du décès de son beau-frère.

Il demanda d'abord un délai, afin de rendre les derniers devoirs à son parent; mais, ayant appris qu'il serait gardé à vue, il retira sa demande et fut immédiatement dirigé sur la maison d'arrêt d'Annecy, et de là sur Lyon.

Les charges relevées par le parquet

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSINE LA BLONDE

CONTE DE NOËL.

(Suite et fin.)

On s'amusaient joliment, le soir du mariage, dans le salon de M<sup>me</sup> Pierre Yerville.

Une trentaine de fillettes, autant de cavaliers de tous âges, dansaient de leur mieux aux sons mâtés d'un violon; les petits pieds, chaussés de solides souliers parés de clous, sautaient, galopèrent, s'agitaient frénétiquement avec un suprême dédain de la mesure.

Dans un angle de la pièce, le sapin élevait jusqu'au plafond ses branches garnies de bougies, de jouets et de bonbons. À droite de la cheminée, où flambait la bûche traditionnelle, une vieille paysanne, coiffée du haut bonnet normand que la mode relègue de plus en plus à côté des reliques d'autan, assistait à cette joie exubérante ses deux mains ridées tendues à la flamme pour en préserver son visage parcheminé et souriant.

Rosine, avec sa robe de satin blanc, ses frisures d'or ramenées sur son front poli et bas de statuette

grecque, circulait lestement de groupe en groupe; et, comme elle n'entendait rien encore à l'étiquette, offrait elle-même des gâteaux et des verres de sirop à ses invités rustiques.

Après la distribution des cadeaux, préparés pour chacun, la jeune femme s'avança vers la brave paysanne qui occupait la place d'honneur, et de son ton le plus affectueux :

— Si pour clore la soirée, ma mère, vous nous racontiez l'histoire de Rosinette ?

Le violon ne grinçait plus; les raisonnables personnes de dix ans appelaient avec impatience les gamins occupés à caracoler sur leurs chevaux ou à démenter leurs tambours.

— Vite, vite ! la mère Loisel va nous dire une histoire.

Un silence absolu régna.

Pressés les uns contre les autres, leurs minois devenus sérieux, éclairés par la flamme rose, les enfants écoutaient :

— Il y a longtemps, longtemps, mes amis, commença la brave femme, croyant devoir débiter comme dans les contes de fées, que l'événement dont je vais vous parler est arrivé. Dans ce temps-là, vous n'étiez pas nés, vous autres; la mère Loisel, ne vous en déplaît; était jeune encore, pimpante et courageuse à l'ouvrage. Pour lors, une veille de Noël, comme celle-ci, à la tombée de la nuit, je tourmentais un brin mon défunt aïen de le

décider à m'offrir un cadeau à l'occasion de la fête. Le père Loisel, digne homme s'il en fut, n'aimait pas à acheter des colifichets à cause de la dépense; l'argent lui semblait difficile à gagner et il l'économisait pour le mieux.

— Va donc à l'étable, coquette, me cria-t-il en riant, les veaux ont soif.

Le fait est que nous avions des « gémissons » superbes que je soignais avec tendresse.

Me voilà partie avec ma lanterne. Dehors, un grand froid vous mordait la figure; des étoiles, par milliers, luisaient au ciel; la bise, comme une folle, hurlait dans les arbres.

Un temps terrible pour les malheureux, pensai-je.

Vivement, pour me mettre à l'abri, je poussai la porte de l'étable. Oh ! mes chéris, si vous saviez ce que j'aperçus !...

Un frisson passa sur l'auditoire, le ton mystérieux de la fermière, la solennité de cette pièce somptueuse si différente de leurs humbles logis impressionnaient les bambins.

Oui, mes mignons, reprit la mère Loisel, je vis à mes pieds, sur la paille, un enfant tout petit, petit, emmaillotté dans de mauvais langes. Ah ! le pauvre comme il pleurait ! De vrai, ça fendait le cœur. Je le ramassai à la hâte, et, oubliant mes bêtes, ma lanterne, je retournai en courant à la ferme.

— Loisel, que je dis à mon mari, regarde, voici une créature du bon Dieu trouvée sous notre toit, c'est mon présent de Noël; si tu y consens, nous la garderons toujours, toujours.

Mon homme, bien entendu, jeta d'abord des protestations indignées. Les frais l'effrayaient. Ne faudrait-il pas du lait, des vêtements, un tas de choses coûteuses ?

Pourtant le mioche était si joli, j'embrassai si fort cet avaré de Loisel en lui promettant à l'oreille mille douceurs, qu'il finit par consentir; voilà comment, à notre foyer vide, un petit oiseau étranger trouva un nid.

Des années, des années ont passé; vous comprenez tous que cette délaissée d'alors est notre Rosine; une fille vaillante jusqu'à présent, une femme heureuse aujourd'hui. — On m'a beaucoup louée de cette adoption, mon mérite n'est pas si prodigieux. Toute la commune m'a aidée, pas une mère qui ne m'ait apporté une blouse, un fichu, un rien, et Rosine, la chère âme, me paie au centuple, en m'associant, moi, humble et ignorante, à la félicité de cette journée.

Penchée gracieusement sur le fauteuil de l'octogénaire, M<sup>me</sup> Yerville interrompit cet éloge en mettant, d'un geste charmant, ses doigts fins sur les lèvres de la fêtée.

Émus par ce naïf récit, garçons et fillettes cédèrent alors à une impulsion irrésistible en tendant,

contre le prince Krapotkine font peser sur lui l'accusation de participation aux troubles qui ont éclaté sur divers points du territoire français.

Il est accusé : 1° d'avoir fait partie d'une association entre Français et étrangers ayant pour but le bouleversement social et pour moyen l'assassinat et le pillage ; 2° d'avoir été l'instigateur de cette association en France, et spécialement d'être venu à Lyon pour fomenter la révolte des concilia-bules secrets.

Le prince Krapotkine passera devant le tribunal correctionnel de Lyon dans la première quinzaine de janvier, avec les 45 anarchistes déjà arrêtés.

On prépare, dès maintenant, au Palais, les aménagements que rendra nécessaire la présence simultanée d'un aussi grand nombre d'accusés.

La loi du 28 mars provoque partout une opposition courageuse. Un charpentier de Lavour vient de soulever, par sa chrétienne résistance, un débat qui intéresse tous les pères de famille.

Le fils de cet honorable citoyen, nommé Bernard Deymès, est inscrit à l'école du Ramel, voisins de Lavour et que cette ville subventionne pour recevoir les enfants de l'un de ses quartiers. M. Bernard Deymès a cessé d'envoyer son fils à l'école du Ramel, parce qu'on y étudie l'ouvrage de M. Compayré, intitulé : *l'Education civique et morale*, ouvrage qui viole la neutralité religieuse et la neutralité politique promises par le ministère.

Le cas est d'autant plus intéressant que l'auteur de *l'Education civique* est député dans la circonscription même où se trouve le Ramel.

La commission scolaire, saisie du fait, a mandé M. Deymès. En réponse à cette citation, la commission, qui est composée des plus recommandables personnes de Lavour, a reçu une requête signée de M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat, requête tendant à obtenir que ce jurisconsulte fût admis à présenter devant la commission scolaire, en séance publique, la défense de Bernard Deymès.

Jeudi, la commission a examiné cette requête introduite par le président.

Sur huit membres présents, sept ont décidé que M. Deymès a le droit de se faire assister par un défenseur ; l'inspecteur primaire a seul été d'un avis différent.

Six membres se sont, en outre, prononcés affirmativement sur la publicité des débats, qui était également demandée.

En conséquence, vendredi, la défense a été présentée par M. Bellomayre : son éloquent discours sur la violation de la neutralité scolaire a causé une impression profonde sur la commission et sur la nombreuse assistance. La commission a délibéré ensuite à huis-clos, puis elle a rendu publiquement son jugement, qui sera une satisfaction pour la conscience publique et qui est ainsi formulé :

« L'absence du jeune Deymès est justifiée. »

tous à la fois, leurs menottes rouges, leurs têtes bouclées, leurs frais visages à l'étroite et aux baisers de l'aïeule.

Dans la baie de la porte, Pierre, debout, les paupières humides, contemplait ce tableau.

Rosine court s'appuyer sur son épaule.

Lui, la serrant contre sa poitrine, dit tout haut :

— Vous n'oublierez pas, j'espère, mes amis, cette fête de Noël. Pensez souvent à l'histoire de Rosine ; vous le voyez, la pauvreté n'est pas une honte, le travail est une puissance. C'est en se serrant les uns contre les autres pour s'aider, se soutenir, que l'on arrive aux résultats féconds : l'union de tous les cœurs, le serrement de toutes les mains, feront la nation prospère et grande.

MARIE DE BESNERAY.

Bébé pleure à chaudes larmes ; son père lui demande la cause de son bruyant chagrin.

— C'est Georges qui m'a battu...

— Il fallait le lui rendre...

— C'est que je vais te dire, papa..., je lui avais rendu avant !...

Madame s'apprête à faire ses confitures, la bonne est chargée de peser les dix kilos de sucre qui vont entrer dans la bassine.

— Tiens, quel drôle d'épicière !

— Quoi donc, y a-t-il plus de dix kilos ?

— Non, madame, il y a le poids !

#### UN ENTERREMENT CIVIL.

Le *Clairon* relate un fait odieux. Un mari, lecteur sans doute du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, et enrôlé dans quelque société de solidaires, a eu le cynisme d'insulter au cadavre de sa femme en la faisant enterrer civilement, « malgré sa volonté ». Le fils, un jeune homme d'honneur, proteste dignement contre cet attentat par la lettre suivante, adressée aux parents et aux amis de la défunte :

M  
Vous êtes prié d'assister au Service solennel qui sera célébré, le 22 décembre prochain, à onze heures très-précises, en l'église Notre-Dame de Clignancourt, pour le repos de l'âme de Madame MITTELETTRE, née Julie LAFRANÇOIS, enterrée civilement, malgré sa volonté, le 15 du même mois.  
De profundis.

De la part de son Fils.

Ce qu'a dû être l'existence de la malheureuse femme livrée à un pareil mari, on ne le devine que trop. Au moins son cadavre était placé sous la protection de la loi. Il y a eu rapt. La protection du fils ne suffit pas ; il faut maintenant l'action du ministère public.

Bien d'autres malheureuses femmes sont aujourd'hui enterrées de même, malgré elles, parce que telle est la volonté de leurs maris.

#### L'ALLEMAGNE ET SES VOISINS.

On lit dans la *Gazette nationale* du 16 décembre :

« La clef de la situation politique de l'Europe est en Turquie et en Egypte. L'Angleterre, en prenant pied en Egypte, a porté une atteinte sensible aux intérêts de la France. La Russie, de son côté, est arrivée en face de la barrière que la paix de Berlin lui a tracée et qui lui interdit de pousser plus en avant du côté de la Péninsule des Balkans. Les négociations entre la France et l'Angleterre relatives à la question d'Egypte, étant demeurées sans résultat, l'Angleterre a l'intention de soumettre à un congrès d'ambassadeur la question du canal de Suez. Elle insiste en même temps pour la réunion d'un congrès, destiné à régler la question relative à la navigation du Danube, ce qui indique de sa part le désir de rattacher ces deux questions l'une à l'autre. Or, la question de la navigation du Danube n'est autre que celle de la situation de l'Autriche par rapport aux Etats des Balkans. »

« Nous ne pensons pas que dans ces incidents il y ait un danger de guerre pour l'Allemagne. Ni la France, ni la Russie ne sont en mesure d'entreprendre une guerre contre l'Allemagne. Il est certain aussi que l'Allemagne dirigera — comme elle l'a fait jusqu'à ce jour — tous ses efforts dans le sens du maintien de la paix. Les éventualités qu'on pourrait prévoir seraient donc une guerre entre la France et l'Angleterre, — mais cette guerre n'est pas possible, eu égard à la supériorité maritime de l'Angleterre, — ou une guerre entre la Russie et l'Autriche. Dans ce dernier cas, le *casus foederis* entre l'Allemagne et l'Autriche viendrait en question. »

« Or, les révélations sur le traité de Vienne peuvent être considérées comme un avertissement envoyé de Saint-Petersbourg, avertissement qui, déjà, semble porter ses fruits. »

Les funérailles des victimes de l'explosion du Mont-Valérien ont eu lieu hier.

La mise en bière a eu lieu à onze heures. Les cercueils ont été déposés à midi dans des fourgons funèbres et dirigés sur les communes où habitent les familles des défuntes.

M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, a prévenu les maires des localités de n'avoir à réclamer des parents aucuns frais, ceux-ci restant à la charge du ministère de la guerre.

#### LE « DESPOTE »

##### De Montceau-les-Mines.

Sous ce titre, la *Gazette de France* publie les détails suivants sur la situation faite aux ouvriers de Montceau-les-Mines :

« La Société de secours mutuels est la première en date des fondations créées à Blanzey et à Montceau-les-Mines par MM. Chagot ; mais on se tromperait complètement

si l'on supposait qu'elle résume tous les efforts qui ont été faits dans l'intérêt des ouvriers par la compagnie.

« La sollicitude de la direction, inspirée par l'esprit chrétien, s'est étendue à tous les besoins. Rien n'a été négligé de tout ce qui pouvait être tenté en vue d'aider les ouvriers contre toutes les éventualités du présent et de l'avenir. »

« Les ouvriers sont-ils malades, ou, par suite de maladie, ont-ils besoin de secours en argent, de vêtements, de denrées alimentaires, de chauffage : la compagnie dépense chaque année, dans ce seul objet, des sommes qui s'élèvent à un chiffre considérable. »

« Afin de leur permettre de trouver des denrées alimentaires de première nécessité, à bas prix, et sans être obligés de les acheter à crédit, c'est-à-dire de s'endetter, la direction a établi des comptoirs où l'on fournit ces denrées aux ouvriers à un prix réduit et qui reste toujours circonscrit dans certaines limites, la compagnie subissant seule la perte qui résulte d'une augmentation anormale de ces prix, afin que la variation soit peu sensible aux ouvriers, à qui ce système procure annuellement un avantage de 200,000 fr., ce qui équivaut, en réalité, à une augmentation de salaire. »

« La manutention créée par la compagnie livre, chaque mois, à ses ouvriers plus de 450,000 kilog. de pain d'excellente qualité à un prix d'environ 8 à 10 centimes par kilog. au-dessous du cours de celui que livrent les boulangers, et environ 22,500 kil. de lard à plus de 15 centimes par kilog. au-dessous des cours ; il en est de même pour la farine, le son et l'huile. »

« Quant au chauffage, « il est fourni gratuitement à tous les ouvriers du fond ; » ils reçoivent annuellement par ménage 72 hectolitres de chauffe, représentant une valeur vénale de 4 fr. par hectolitre. »

« Des lavoirs et des bains en piscines ont été mis à la disposition des ouvriers. »

« Quant à la question des logements, si grave partout, si onéreuse pour les ouvriers, elle a été résolue à Montceau de manière à donner pleine satisfaction à tous les besoins. »

« Quatre grandes cités ouvrières ont été construites où les ouvriers trouvent, dans des bâtiments isolés, des logements composés de deux, trois ou quatre pièces, avec les dépendances et un jardin d'environ 7 ares de surface. Ces logements sont loués de 4 fr. 50 à 6 fr. par mois au lieu de 12 à 15 fr. que demanderaient des propriétaires, à conditions égales. En fait, la compagnie ne demande que l'équivalent des impôts, de l'assurance et de l'entretien de ces logements qui sont toujours maintenus en parfait état. Chacun de ces logements, qui sont au nombre de 998, a coûté à la compagnie environ 3,000 fr. ; la dépense totale s'élève actuellement à 2,003,839 fr. 25. »

« Mais la direction a tenu, en outre, à faciliter à ses ouvriers les moyens de devenir propriétaires de leurs maisons. Elle met du terrain à la disposition de ceux qui en font la demande, à des prix de 5 à 10 fois inférieurs à la valeur courante de ces terrains ; de plus, elle leur fait des avances remboursables en dix ans et sans intérêts, pour couvrir, en partie, les frais de construction. Il en résulte qu'un ouvrier peut acquérir une maison et un champ de 20 à 30 ares, sans payer annuellement plus qu'une location ordinaire ; plus de 250 chefs de famille sont ainsi devenus propriétaires. »

« Les édifices consacrés au culte ont été construits, aux frais de la compagnie, sur des terrains qui lui appartiennent ; elle fournit aux dépenses des ministres qui les desservent, tout en respectant de la manière la plus absolue la liberté des ouvriers. »

« Les femmes et les jeunes filles n'ont pas été oubliées par la direction de Blanzey. Grâce à un perfectionnement dans le mode de triage et de criblage du charbon, grâce aussi à l'emploi d'appareils mécaniques pour ces opérations, bien que l'extraction de la houille ait augmenté, le nombre des trieuses et des criblées a diminué considérablement. On ne peut que se féliciter à bien des points de vue. Mais la compagnie s'est préoccupée de la somme de travail que ces transformations enlevaient aux femmes. Dans ce but, elle a subventionné une société de tissage qui a créé des écoles de filles et des ateliers établis dans le double but : d'apprendre aux jeunes filles des états manuels qui leur permettront plus tard de confectionner et de réparer les vêtements de leur famille, ce dont elles étaient absolu-

ment incapables, tant que le travail du charbon les absorbait, et de leur procurer un salaire qui les mette à même de fournir à leurs besoins. »

« Pour couvrir les frais d'apprentissage, la compagnie alloue à chaque jeune fille, en sus du prix produit par leur travail, une somme de 160 francs par an. Elle paie, de plus, tous les outils et machines employés ainsi que les maîtresses chargées de la direction. C'est, pour ce seul objet, un sacrifice annuel de 40,000 francs que s'impose la compagnie. »

#### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Fremdenblatt* annonce que le cabinet de Berlin a fait demander au Vatican un relevé de toutes les décisions prises par le Saint-Siège, dans le cours de notre siècle, relativement au pouvoir temporel.

Cette nouvelle a une certaine importance quand on la rapproche du discours où M. de Bismark a affirmé la nécessité de rendre au Pape une indépendance qu'il n'a plus, et de régler la question romaine.

Que veut faire le grand chancelier d'Allemagne ? Nous ne le voyons pas encore, d'autant qu'il ne donne aux catholiques aucune satisfaction relativement aux lois de mai. Il ne fait cependant pas cette demande au Vatican sans un but déterminé et sans un plan politique.

Nous remarquons que cette demande adressée à la Curie romaine au moment où les journaux allemands publient des articles assez dédaigneux sur l'armée italienne.

La *Gazette de Cologne* consacrait ces jours-ci son premier article à ce sujet, et disait que, dans son état actuel, l'armée italienne est aussi impropre à la défense qu'à l'attaque, et que cette raison empêche à l'Allemagne de se lier aussi étroitement avec l'Italie qu'on le voudrait au Quirinal.

Naturellement les journaux italiens répliquent avec vivacité que leur armée est superbe, et qu'elle peut « lancer, hors de ses frontières, 300,000 hommes parfaitement armés et équipés ». Ainsi parle le *Diritto*.

Pourquoi cette campagne contre la situation militaire de l'Italie, coïncident avec cette curieuse demande de pièces faite au Vatican ? Il est évident que M. de Bismark, qui ne fait rien sans raisons, médite, en ce moment, quelque projet qui nous échappe, mais qui pourrait bien surprendre tout à coup l'Europe.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 décembre.

Le revirement subit auquel nous avons assisté ces derniers jours, devait fatalement amener des résolutions plus difficiles à aborder par leur nombre et leur importance que celles qui avaient pu se présenter auparavant. Aussi les rentes et valeurs sont-elles lourdes et en recul sensible sur la veille. L'épargne devra profiter des cours actuels pour ramasser ce que d'autres rejettent sans raison.

Le 3 0/0 est à 79.25 et 79.32 ; l'amortissable cote 80.60 et 80.65 ; le 5 0/0 perd 8 centimes à 114.62 et reprend à 114.72.

Les fonds étrangers restent lourds et suivent le mouvement de nos rentes.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de l'encaisse dont 1,862,000 d'or, les bénéfices de la semaine sont de 875,000 fr.

Le Crédit Foncier est à 1,302.50. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 13 millions 350,000 fr. de nouveaux prêts. Il a décidé en même temps qu'un coupon de 27.50 à valoir sur le dividende de 1882, serait mis en paiement à partir du 2 janvier.

Les Magasins Généraux de France se traitent à 510. La fusion projetée avec les Magasins Généraux de Paris sera avantageuse pour les deux sociétés. Il nous paraît certain que les actions de la nouvelle compagnie se négocieront au-dessus de 400 fr.

La Compagnie Foncière de France est très-dé-

mandée par les capitalistes avisés à 480.

Les autres valeurs sont fermes.

Les chemins n'ont pas plus de transactions que pendant les journées précédentes.

#### Chronique militaire.

Tout Strasbourg se donne en ce moment le plaisir de visiter l'armée française... en miniature. Un brave Alsacien, M. Anthès, a eu en effet l'idée de représenter en miniature nos troupes (près de 6,000 hommes) dans leurs différentes tenues depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Les uniformes historiques ou actuels sont reproduits avec une grande

exactitude ; rien n'y manque, ni épinglettes, ni cocardes, ni boutons.

Les soldats sont rangés sur de grandes tables dans plusieurs chambres. De petits mâts avec oriflammes placés dans chaque groupe portent sur une étiquette l'indication de l'arme de l'époque à laquelle appartiennent les différentes tenues. On remarque, entre autres, l'ancienne garde impériale, avec ses perruques à queue, la cavalerie d'Afrique, les troupes de la marine, les pompiers de Paris et ceux de Strasbourg, les gardes de Paris, la garde nationale et la garde mobile de 1848, toute la collection Silbermann, la collection Fischbach, et les pontonniers, si sympathiques à Strasbourg. Une partie de l'exposition représente une bataille avec ses différents épisodes ; une autre, un grand état-major français avec des officiers supérieurs des armées étrangères, ayant chacun un soldat pour escorte. Chaque régiment ou bataillon est accompagné d'un état-major avec musique.

Toutes les pièces ont été dessinées, peintes à la main et découpées à jour par M. Anthes qui, en consacrant ses veillées et ses loisirs à ce travail d'une exquise patience, a dû consulter de nombreux documents pour reproduire exactement toutes les tenues. L'originalité de l'exposition de M. Anthes lui assure un grand succès auprès de nos anciens compatriotes : la vue de l'uniforme français fait tressaillir leurs cœurs.

(Progrès militaire.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le collège de filles seul est grand !

Le futur collège laïque de filles ou collège de filles laïques, je ne sais trop, — il paraît même que c'est très-difficile à savoir et que c'est là le hic, — semble absorber toutes les pensées de certaines catégories de gens du bâtiment et de la libre....

Si donc vous rencontrez, de par la ville, quelque personne à l'air préoccupé, même grave et quelque peu important, dites-vous : c'est un.... qui chemine et qui ramène sur la grande machine !

On ne saurait du reste nier une certaine élévation de vues chez les promoteurs, si l'on considère à quelle hauteur presque inaccessible le nouveau venu doit être perché.

Pour la libre-pensée, l'enseignement laïque a sans doute des ailes : il s'élève, il plane ; un souffle, un rien, et le voilà dans son temple !

Sous ce rapport, il faut en convenir, l'emplacement choisi ne laisse rien à désirer.... Cependant, les futures filles... aspirant à la lumière n'ont pas d'ailes, et le lourd réhécule qui les portera en a encore moins.... Montera-t-il ? Ne montera-t-il pas ?

Après tout, cela n'est parfaitement égal, je vous le dirai, et ce me chiffonne le plus, en qualité de contribuable, c'est la perspective de la note à payer, la perspective des deniers de la ville s'engouffrant en quantité énorme dans une machine dont l'immensité ne me semble rien moins que justifiée.

D'un autre côté, chacun a pu remarquer avec quel mouvement fébrile et précipité nos édiles, arrivés en vue de la place Saint-Pierre, rebatent la visière, tournent brusquement à droite ou à gauche, et, l'oreille basse, allongent le pas dans une direction opposée.

Tous également, vous avez vu, sur les affiches, l'agrandissement de cette pauvre place, l'enquête de commodo et incommodo à la suite de laquelle on a décidé d'incommoder tout le voisinage, le résultat du reste est aujourd'hui connu et senti de tous.

Il n'y a plus de mystère pour personne : ce qui fait fuir l'édilité, voire même son chef, c'est cette odeur dont aucun élixir ne saurait préserver ; c'est le spectre de cette maison que de grandes pièces de bois enserreront comme autant de grands bras décharnés ; ce sont enfin ces gémissements lamentables :

« Me laissera-t-on, dit l'infortunée, toujours étreinte par ces bois maussades ? Me laissera-t-on, toujours inachevée et exposée à toutes les intempéries ? »

« Hélas ! à peine venais-je de mettre que l'on arrête ma croissance, et déjà j'ai l'air d'une ruine ! »

« Ah ! que l'on m'achève ou que l'on m'entève ! Que l'on m'entève, je le préfère

encore, car je souffre, je suis triste et les tas de moellons et de débris qui m'entourent ne sont pas faits pour m'égayer. »

Pauvre place, pauvre maison ! vous n'êtes pas seules délaissées. Que sont devenus tous ces projets de rues nouvelles que l'on devait ouvrir à la circulation et au commerce ? Que de constructions l'on aurait faites ; que de capitaux on aurait mis en mouvement ! Les deniers de la ville auraient ainsi été rendus productifs et au profit de tous.

Ei donc ! ce sont aujourd'hui neiges d'antan. Tout cela est renvoyé aux calendes.

Sachez donc, chers contribuables, que le collège laïque seul est grand, infiniment trop grand.... et que vous tous qui payez n'êtes pas les moins coupables.

UN CONTRIBUABLE.

Cizay. — Lundi, la nommée Jeanne Hublot, veuve Barbe, âgée de 72 ans, du village de Fosse-du-Bellay, commune de Cizay, est tombée dans un fossé où elle s'est noyée.

Martigné-Briand. — Samedi dernier, Marie Bouhiron, femme Poulain, âgée de 72 ans, s'est pendue à un porte-manteau. Cette femme ne jouissait pas de toutes ses facultés.

On lit dans le *Courrier d'Angers* :

« Nous avons une rectification à faire à propos du théâtre. Nous avons dit que les artistes n'étaient pas en société. Ce qui était vrai au moment où nous écrivions ne l'était plus le lendemain. On n'a trouvé en effet qu'un moyen de sortir de la situation, c'est de former une société dont les statuts ont été déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Gasnier. M. Gustave Lelong est directeur-gérant, il apporte un fonds de roulement, souscrit comme nous l'avons dit.

« Tous les appointements des artistes au-dessus de 150 francs par mois ont été réduits avec le consentement des artistes ; ils ont tous signé l'acte de société, sauf ceux dont nous avons annoncé le départ et qui n'ont pas voulu rester. »

NANTES.

L'Espérance du Peuple publie les noms des victimes de l'accident dont nous avons parlé hier. Notre confrère termine ainsi :

« La cinquième victime restée sous les décombres n'a été découverte qu'après de longues heures de travail. C'est le sieur Charles David, tailleur de pierres, demeurant rue Monteil.

« Vers trois heures et demie, on parvint jusqu'à David ; il était étendu sur le dos ; deux poutres entrecroisées au-dessus de la poitrine soutenaient les pierres et les autres matériaux. Le corps était encore chaud, mais le crâne était fracassé et la respiration avait cessé. Au dire de M. le docteur Bertin, David a vécu longtemps sous l'amas de décombres sous lequel il était enseveli ; la mort remontait à trois quarts d'heure au plus.

« David était marié et père de trois enfants âgés de 14, 12 et 9 ans. L'aîné de ces orphelins, qui travaillait à côté de son père, a été miraculeusement préservé.

« Une enquête est ouverte sur ce terrible accident. »

Le Phare de la Loire « croit savoir que le parquet de Nantes est sur la trace des auteurs des vols nombreux commis, depuis quelque temps déjà, dans les églises des environs de notre ville, et dernièrement encore à Sainte-Luce. »

L'interpellation de l'honorable M. de la Bassetière a donc enfin réussi à ouvrir les yeux de la police.

Mieux vaut tard que jamais.

## Faits divers.

On écrit de Laleu à la *Charente-Inférieure* :

« Hier, le village de Laleu était en émoi : un mariage devait avoir lieu dans l'après-midi ; la mariée, les parents et les invités, tous en grande toilette, étaient réunis ; les curieux, groupés devant la mairie où se trouvait déjà M. l'adjoint spécial de Laleu, attendaient l'arrivée du cortège ; hélas !

le monde attendit vainement ! Seul le futur manqua à l'appel et on le chercha sans pouvoir le trouver !

« On se souvint alors que le matin, vers les sept heures, après s'être fait servir à déjeuner, il aurait dit à un ami : « Je vais prendre l'air ! » Il n'avait pas menti.

« Les commérages, à ce sujet, vont leur train ; à Laleu : M. l'adjoint est fort irrité d'avoir attendu ; tous les gens de la noce sont consternés et la mariée pleure toutes les larmes de ses yeux !

« L'auteur de cet acte inqualifiable n'est pas à regretter, et la mariée, espérons-le, se consolera bientôt. »

## La Tabatière du Sultan.

La Turquie est depuis quelque temps, par suite de la question égyptienne, assez à l'ordre du jour pour qu'il ne soit pas hors de propos de raconter une aventure dont les deux héros furent le Sultan et un Français.

C'était en 18...., par une cause malheureuse, restée inexplicable, un incendie s'était déclaré dans le port de Constantinople, et les flammes, poussées par un vent violent, menaçaient de gagner tous les vaisseaux et d'amener une perte matérielle énorme augmentée inévitablement de mort d'homme. Le mal fut grand ; mais grâce au dévouement inouï de quelques braves Français, débarqués la veille à Constantinople, la catastrophe ne devint pas un malheur public ; l'énergie, l'intelligence, le sang-froid de cette poignée d'enfants de la France avaient permis de faire la part du feu et de n'avoir à déplorer que quelques victimes.

Le Sultan voulut voir les héros français. Leur groupe, où l'on comptait plus d'épaulettes que d'habits noirs, reçut un accueil cordial qui fit peut-être encore plus honneur au Sultan qu'à ses hôtes.

Et le lendemain, chacun recevait un présent du souverain de la Turquie. Pour tous, sauf pour un seul cependant, c'était une arme d'honneur. Que reçut donc l'autre héros ? Il eut une tabatière. — Le Sultan, le voyant sans barbe au menton et d'apparence rachitique, l'avait pris pour un eunuque.

On voit d'ici la colère de notre homme qui était bien tout entier comme ses camarades. Il jeta loin de lui l'insultante tabatière ; et ses compatriotes eurent toutes les peines du monde à l'empêcher d'en faire une maladie.

Il n'aima jamais à rappeler cette aventure. Il vient de mourir, et nous sommes persuadé qu'il s'est en allé dans l'autre monde en pestant contre le peu de flair de l'empereur des Turcs.

RAOUL BONNERY,  
De la Société des Gens de lettres.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Gérôme. — *Menus faits*. — *Théâtres*, par Damon. — *Louis Blanc*, par F. — *Courrier du palais*, par M<sup>e</sup> Guérin. — *Claude Stocq* (suite), par M<sup>e</sup> Charles Reybaud. — *Essai sur le théâtre espagnol*, par Francisco Aytona. — *Variétés* : *Cham* (suite), par Gérôme. — *Histoire de France*, par Taddée. — *Le Pays du soleil de minuit*, par Taddée. — *Constantinople*, par Saint-Marc. — *Bulletin financier*, par Plutus. — *Courrier des Modes*, par M<sup>e</sup> Iza de Cérigny. — *Echecs*.

GRAVURES : M. Louis Blanc, décédé le 6 décembre. — *Théâtre du Vaudeville*: *Fedora*, par M. Victorien Sardou. — *Le pays du soleil de minuit*. — *Beaux-Arts*: *Conte-moi cela*, par M. Comte-Calix. — *Les Eulogies de Saint-Martin*. — *Dames turques aux eaux douces d'Europe*. — *Cliff-House dans le canon Chelly*. — *Ruines de Micatlan*, dans l'Etat d'Oaxaca, au Mexique. — *Exécution du tunnel sous-marin du Pas-de-Calais*. — *Rébus*.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## ETRENNES RECOMMANDÉES AUX PARENTS

Parmi les cadeaux d'étrennes que vous destinez à des enfants, prenez un abonnement au *JEUNE AGR ILLUSTRÉ*, qui paraît toutes les semaines.

Chaque numéro contient de très-belles gravures inédites, des historiettes, des moralités, des petites lectures scientifiques, en un mot, tout ce qui captive l'enfance et intéresse en même temps les parents.

Nous avons déjà fait remarquer qu'un attrait spécial caractérise le *JEUNE AGR ILLUSTRÉ* : nous voulons parler de ses concours littéraires, de dessin, de musique, de couture, etc., entre ses abonnés et rétribués en beaux livres ou jouets d'enfants, au choix des vainqueurs.

Un abonnement à ce journal, c'est le charme de votre cadeau renouvelé cinquante-deux fois dans l'année par les cinquante-deux numéros des semai-

nes. Que d'avis utiles, que de bons conseils, que de saines récréations vous ménagent ainsi indirectement au jeune garçon, à la fillette, au petit parent que vous avez abonné ! Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr.

Volumes des années 1881 et 1882, plus de 600 pages chacun, nombre infini de gravures, riche cartonnage, tranches dorées, 15 fr.

S'adresser aux bureaux du *JEUNE AGR ILLUSTRÉ*, 76, rue des Saint-Pères, à Paris.

Le *Magasin pittoresque*, arrivé à sa cinquantième année, inaugure une nouvelle série le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il paraîtra deux fois par mois ; les 24 livraisons de l'année formeront un fort volume, tiré sur beau papier. Il n'y a plus à louer cette publication : un succès d'un demi-siècle est le meilleur des éloges.

Le *Magasin pittoresque* est resté ce qu'il était au début : une lecture de famille, dans le sens le plus vrai et le plus large du mot. Art, littérature, morale, sciences, les sujets les plus divers y sont traités à un point de vue élevé, sous une forme toujours simple.

Le *Magasin pittoresque* est rédigé, sous la direction de M. Edouard CHATELON, par une réunion de membres de l'Institut, de savants, de professeurs, etc. Les articles spéciaux sont confiés à des hommes compétents. Les illustrations sont exécutées par nos meilleurs dessinateurs, par nos graveurs les plus habiles.

Abonnement d'un an : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale, 13 fr.

BUREAUX : 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

## Sommaire du numéro du 16 décembre de la SEMAINE ILLUSTRÉE :

La *Semaine* : Politique, religion, histoire, littérature, géographie et voyages, beaux-arts, etc., etc.

La *Fournaise*, par Charles Deslys.

Parsifal, par Gabriel Levasnier.

Le *Charme de grillons*, par Aimé Giron.

Edouard Pailleron, de l'Académie française, par V. B.

La *Photographie instantanée* et ses applications aux Beaux-Arts, par Henri Barbisier.

L'*Esprit des morts et des vivants*, par Atticus.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.

## Attention !

## L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la convenance de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est colorée et produit un effet charmant. Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 58 exemplaires pour 8 fr. 35 ; 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'*Almanach d'Arlequin*.

## FER BRAVAIS

ANÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG  
Dépôt dans la plupart des pharmacies.

La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS.

## LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le **ROB LECHAUX** Gresson et Saison a été inventé par le docteur Rob Lechaux, et iodures, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants faibles et aux vieillards affaiblis, aux convalescents et aux malades chroniques, détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, fait cesser la constipation, évite les congestions, purifie le sang.

Le **ROB LECHAUX** agit rapidement sur les Glandes, Démangeaisons, Eczéma, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS** : Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartre**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV, Ph<sup>ie</sup> de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes débiles par le travail.

Le **ROB LECHAUX** est placé avantageusement aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une brochure, intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 166, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 % .....	79 35	79 50	Est .....	715	715	OBLIGATIONS.		
3 % amortissable .....	80 80	80 60	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1565	1370	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	505	505
4 1/2 % .....	108 60	108 60	Midi .....	1175	1175	— 1865, 4 % .....	517	517
5 % .....	114 75	114 80	Nord .....	1290	1285	— 1869, 3 % .....	403	405
Obligations du Trésor .....	510	500 50	Orléans .....	1250	1250	— 1871, 3 % .....	397	397
Obligations du Trésor nouvelles .....	498	498	Ouest .....	772	777 50	— 1875, 4 % .....	512	510
Bons de liq. départementaux .....	530	529	Compagnie parisienne du Gaz .....	1550	1550	— 1876, 4 % .....	512	512
Banque de France .....	5418	5400	Canal de Suez .....	2282	2285	Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	240	240
Comptoir d'escompte .....	990	1006	C gén. Transatlantique .....	440	435	Bons de liquid. Ville de Paris .....	520	520
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1312	50 1320				Obligations communales 1879 .....	433	432
Crédit de France .....	97	50 92 50						
Crédit mobilier .....	380	380						

Étude de M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un exploit du ministère de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, il appert que la dame Louise Taillé, épouse sans profession du sieur Frédéric Boileau, marchand boucher, avec lequel elle demeure au bourg et commune de Saint-Paul-du-Bois, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville,

A formé contre son dit mari, le sieur Frédéric Boileau, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et celui de ladite dame Boileau.

Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA MÉTAIRIE**

DE LA

**BROSSE-D'ENFER**

Située commune de Saint-Pierre-d-Champs et Passavant,

Contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

**A VENDRE**

OU A ARRENTER

**UNE MAISON**

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage;

Actuellement occupée par M<sup>mes</sup> Durville, marchandes de fleurs, et M<sup>lle</sup> Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

**A VENDRE**

D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1883.

**UN LOGEMENT**

Rue du Portail-Louis, 23,

Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

**A LOUER**

**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN EXCELLENT

**CHEVAL DE CHASSE**

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (663)

**ASTHME**

Guérison par le papier du D<sup>r</sup> Jossic, commandeur de la Légion d'Honneur.

Prix : 2 fr. 50 la boîte.

Exiger la signature Vrignaud et Pierre.

Dépôt à Saumur, pharmacie A. NORMANDINE, rue Saint-Jean, 11 et 13.

**IL FAUT LIRE**

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

**LE COMBAT DE LA VIE**

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

**LES AVENTURES de SATURNIN FICHT**

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**A LA PAIX**

**MAISON DE CONFIANCE**

**SARGET-GIRAULT**

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

**Ganterie de Peau**

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra .....	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes .....	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire .....	3.90

**Gants pour uniformes**

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie) .....	1.95
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie) .....	2.95
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie) .....	3.45
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton .....	2.25
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons .....	3.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton .....	3.90

**SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE**

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle .....	1.95	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr. ....	2.35
Eau de Lubin, grand modèle .....	5.75	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr. ....	3.75
Eau de Lubin, grande bouteille .....	11.50	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr. ....	3.35
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr. ....	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 fr. ....	3.75
Eau de toilette, de Chalmis, le flacon de 3 fr. ....	1.75	Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr. ....	3.25
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr. ....	1.90	Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et .....	0.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr. ....	3.90	Poudre carbonique au quinquina, boîte métal. ....	0.80
Eau de toilette de Thorel (à la Mousseline), le flacon de 6 fr. ....	3.90	Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine) .....	1.25
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50. ....	1.15	Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50 .....	1.60
Cosmodyor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50 .....	1.05	Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains .....	1.90
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. ....	1.25	Savons menstres à la Guimaure, la boîte de 6 pains .....	2.00
Opononax, de Pisse et Lubin, le flacon de 4 fr. ....	2.60	Savons Brun à la Guimaure, la boîte de 3 pains .....	1.20
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles .....	3.50	Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains .....	1.90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. ....	3.90	Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains .....	1.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr. ....	2.75	Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75 .....	2.25
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50 .....	1.50	Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50 .....	1.90
Eau de toilette J. et B. Atkinson, parfums assortis .....	3.75	Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr. ....	3.90
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50 .....	1.35	Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et .....	1.60
Eau écarlaté de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50 .....	1.15		

**GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES**

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

**GANTS CIVILS ET MILITAIRES**

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

PARIS

Pour l'année. 10 fr. » c.

Chaque numéro. » 50 c.

**MAGASIN PITTORESQUE**

DÉPARTEMENTS

Pour l'année. 12 fr. » c.

Chaque numéro. » 60 c.

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, A PARIS

**VOYAGEURS ANCIENS.**

Prix du volume broché .....

Prix du volume cartonné .....

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché .....

L'ouvrage complet .....

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8.

Prix, pour Paris, broché .....

— cartonné, doré sur tranche. ....

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4<sup>e</sup>. 2<sup>e</sup> édition.

Prix, broché .....

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche. Prix .....

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.